Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_243-DE

Délibération n° 2026.243

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 7 septembre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 7 septembre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Hubert COUASNON – DALLÉ Pascal – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Amélie GARNIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Colette JUGUET – Véronique LACONCHE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER –Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Philippe RAIPIN-PARVEDY – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Angélique ROYER – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	47
Pouvoirs :	5
Votants :	52

Date de la convocation :
1er septembre 2026

Date d'Affichage :
8 septembre 2026

Vote :	
Pour :	52
Contre :	0
Abstention :	0

Daniel BALLUAIS est représenté par Colette JUGUET, sa suppléante
Franck ESNAULT est représenté par Véronique LACONCHE, sa suppléante
Henri-Claude GAUTIER est représenté par Angélique ROYER, sa suppléante
Jean-Louis QUILLIOT est représenté par Philippe RAIPIN-PARVEDY, son suppléant
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Céline CARRÉ a donné pouvoir à Ghislaine DAVID
Benoît DU PORTAL a donné pouvoir à Catherine DUCHATELET
Wilfrid GODEUX a donné pouvoir à Gilbert FESSELIER
Claire GUINAUDEAU a donné pouvoir à Elsa LAFAYE
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Étaient excusés :
Wilfrid GODEUX, *Vice-président délégué*,
Daniel BALLUAIS – Céline CARRÉ – Patricia DESANNAUX – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Mattéo GENAR – Wilfrid GODEUX – Claire GUINAUDEAU – Christian LEFEUVRE – Jean-Louis QUILLIOT – Patricia RAULT – Florian SALMON – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Michel BRARD est désigné secrétaire de séance

2026.243 - Eau et Assainissement – Travaux sur réseaux d'eaux usées et d'eau potable à Fougères – Indemnisation des commerçants riverains

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_243-DE

Fougères Agglomération **2026.243**

2026.243 - Eau et Assainissement – Travaux sur réseaux d'eaux usées et d'eau potable à Fougères – Indemnisation des commerçants riverains

Dans ses délibérations *2025.254 et 2025.256* du 15 décembre 2025, le Conseil d'agglomération a confié l'exercice des compétences Eau et Assainissement à la Ville de Fougères, via deux conventions de subdélégation.

En application de cette délégation, la Ville de Fougères a conduit des travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif. Ainsi, du 30 mars au 3 juillet 2026, ont été effectués des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement sur le boulevard Michel Cointat.

Afin de soutenir le commerce de proximité en période de travaux, la Ville de Fougères a mis en place un dispositif d'indemnisation en faveur des commerces riverains et sous certaines conditions en 2018 puis en 2026 pour des travaux de réfection de voirie.

Face à l'ampleur des travaux du boulevard Michel Cointat, la Ville de Fougères a décidé d'élargir ce dispositif d'indemnisation à ces travaux de réseaux d'eau et d'assainissement afin de répondre aux préjudices financiers et à la gêne subie.

Pour être indemnisé, un dossier de demande d'indemnisation est à remplir par les commerçants. La Ville fait appel à un expert-comptable chargé d'étudier les dossiers et évaluer les éventuels préjudices financiers.

Parmi les commerçants touchés, seul Mr Fabrice Goursaud, artisan boulanger pâtissier, a connu une baisse significative de son activité et souhaité être indemnisé. Son dossier est en cours d'analyse.

Dans le cadre de la délégation de l'exercice des compétences Eau et Assainissement, il est proposé d'intégrer, par le biais d'un avenant aux deux conventions concernées (cf annexes), l'indemnisation des commerçants riverains dans le périmètre de la délégation confiée à la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le principe d'indemnisation instauré par la Ville de Fougères auprès des commerçants riverains de travaux d'eau et d'assainissement,
- **D'INTEGRER** l'indemnisation des commerçants riverains de travaux dans le périmètre de la délégation confiée, par voie d'avenant aux deux conventions concernées,
- **DE CONFIER** à la Ville de Fougères la mise en œuvre du dispositif d'indemnisation des commerçants concernés dans le cadre de la délégation instaurée,
- **DE VALIDER** le versement d'une indemnité à Mr Fabrice Goursaud, indemnité dont le montant sera défini et validé par le Conseil municipal de Fougères,
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer les avenants nécessaires et tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 07/09/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET